

Entrepreneurs, cultivez la réussite



« Parcours Entrepreneur* » Accès entrepreneurs

Formation de 6 semaines à la création reprise d'entreprise



PUBLIC

Créateurs et repreneurs d'entreprises artisanales qui envisagent une installation dans les 12 mois qui suivent leur entrée dans le « parcours entrepreneur* ». Le stagiaire devra posséder la qualification professionnelle nécessaire à sa future activité. Aucun niveau de connaissance n'est exigé.

La formation s'inscrit dans le cadre du « parcours entrepreneur », dispositif d'accompagnement du Conseil Régional pour des créateurs et repreneurs d'entreprise demandeurs d'emploi.



OBJECTIFS

- Appliquer une démarche d'étude de marché pour son projet
- Evaluer la rentabilité et la faisabilité financière de sa future entreprise
- Repérer les différents choix juridiques et fiscaux applicables à son projet
- Préparer la rédaction de son business plan
- Appréhender les stratégies commerciales adaptées à son marché
- Valider l'état d'avancement de son projet auprès d'experts



CONTENU

L'analyse du marché • Le chiffrage du projet d'installation • Le chiffre d'affaires commercial • Les formes juridiques d'entreprise • Le régime social des indépendants • La fiscalité • La gestion administrative de son entreprise • Les assurances professionnelles • Les prix de revient • Les techniques de vente • La communication • L'environnement et la sécurité • La confiance en soi • La construction de son business plan.



MÉTHODES

Travail en individuel et en sous-groupe et en collectif sur la base de son propre projet d'entreprise. Apport de connaissances et de méthodes pour une mise en application sur son projet. Accompagnement personnalisé sur l'élaboration de son projet. Simulation d'entretien. Mise à disposition d'outils informatiques et de ressources documentaires. Avis et conseils de professionnels. Témoignages de chefs d'entreprise



TARIF

Coûts pédagogiques :

- pour les DE, les coûts pédagogiques sont entièrement pris en charge par le Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Parcours entrepreneur* »
- pour les autres publics : nous consulter



Région
PAYS DE LA LOIRE

4 étapes sont proposées :

- Etape 1 : évaluation et formalisation du projet
- Etape 2 : formation au métier d'entrepreneur
- Etape 3 : validation de la structure financière
- Etape 4 : accompagnement au démarrage de l'activité

* **Parcours entrepreneur** : Il s'agit d'une offre de services d'accompagnement à la création ou reprise d'entreprise financée par le Conseil Régional pour les personnes sans emploi. Plusieurs étapes sont proposées : accompagnement individuel, formation collective, recherche de financement et accompagnement au démarrage de l'activité. Cette formation constitue une étape possible du parcours entrepreneur.

Renseignements et modalités d'inscription auprès de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire de votre département :

| | | |
|--------------------|----------------|---|
| ■ Loire-Atlantique | 02 51 13 83 22 | entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Maine-et-Loire | 02 41 22 61 16 | entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Mayenne | 02 43 49 88 72 | entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Sarthe | 02 43 74 53 61 | entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Vendée | 02 51 44 35 20 | entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr |



PAYS DE LA LOIRE

Entrepreneurs, cultivez la réussite



« Parcours Entrepreneur » 2 accompagnements possibles

| Parcours pris en charge par le Conseil Régional Aucun pour le demandeur d'emploi | Parcours 1 | Parcours 2 |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Etape 1 : Evaluation et formalisation du projet <ul style="list-style-type: none">■ Formalisation projet de la création ou reprise d'entreprise■ Elaboration d'un plan d'actions <p> Durée : Rendez-vous de 1h30 à 15h sur 6 mois maximum</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etape 2 : Formation à la création-reprise d'entreprise <ul style="list-style-type: none">■ Construction du projet de création/reprise d'entreprise■ Vérification de sa faisabilité■ Acquisition de compétences nécessaires au métier de chef d'entreprise <p> Durée : 6 semaines en collectif avec des temps de rendez vous individuel</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Etape 3 : Validation de la structure financière <ul style="list-style-type: none">■ Appui et/ou expertise pour identifier et mobiliser différentes ressources de financement <p> Durée : de 2h à 8h</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Etape 4 : Accompagnement au démarrage de l'activité <ul style="list-style-type: none">■ Accompagnement personnalisé au démarrage de son entreprise pour renforcer ses chances de réussite <p> Durée : de 10h à 24h heures sur 3 ans maximum</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Renseignements et modalités d'inscription auprès de la
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire de votre département :



| | | |
|--------------------|----------------|---|
| ■ Loire-Atlantique | 02 51 13 83 22 | entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Maine-et-Loire | 02 41 22 61 16 | entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Mayenne | 02 43 49 88 72 | entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Sarthe | 02 43 74 53 61 | entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr |
| ■ Vendée | 02 51 44 35 20 | entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr |



PAYS DE LA LOIRE